



Règlement

-

Organisation Générale des Epreuves

1- Calendrier.....	p.1
2- Validité.....	p.1
3- Les sélections départementales.....	p.1
4- Les sélections régionales.....	p.2
5- Les finales nationales.....	p.3
6- Concurrents.....	p.4
7- Contestations.....	p.4
8- Sanctions.....	p.4

1. CALENDRIER

Le président départemental qui a l'intention d'organiser une épreuve FACCC doit en faire la demande au président de sa région FACCC avant le 15 août, date limite. Il indique la nature, la date, le lieu de l'épreuve, les coordonnées précises du responsable (nom, adresse, téléphone, e-mail).

Après s'être assuré de la faisabilité de l'épreuve, notamment en termes de concurrence avec d'autres épreuves, le président de région transmet l'ensemble des demandes de sa région au secrétariat de la FACCC avant le 25 août, date limite.

Pour chaque catégorie, les concours départementaux qualificatifs, finales régionales et finale nationale seront espacés d'au moins 2 semaines.

C'est le Conseil d'administration de la FACCC qui décide en dernier ressort des lieux et dates des finales régionales et nationales.

2. VALIDITE

Quelle que soit l'épreuve, seuls les règlements établis par la FACCC ainsi que les feuilles de notation officielles, sans aucune modification, seront utilisés.

3. LES SELECTIONS DEPARTEMENTALES

Elles sont jugées par un jury présidé par un juge FACCC confirmé 1^{er} ou 2^{ème} degré. Ce jury est choisi par l'AFACCC organisatrice et peut comprendre des juges assesseurs.

A- CONCOURS DE MEUTES FACCC

Ils sont organisés sous la responsabilité du président de l'AFACCC départementale. Les modalités de participation sont définies par ce dernier en tenant compte des habitudes locales et du nombre de participants.

B- EPREUVE CHIEN DE PIED

Chaque AFACCC volontaire, avec un minimum de 3 concurrents seniors et 2 juniors, organise une épreuve de chien de pied et sélectionne deux finalistes, un senior et un junior, qui vont directement en nationale.

Si le nombre de concours départementaux devait encore augmenter, des finales régionales seraient programmées.

C- EPREUVE DE CONDUITE DE CHIEN A SANGLIER SUR VOIE NATURELLE

Chaque AFACCC volontaire, avec un minimum de 6 concurrents, organise une épreuve de conduite de chien à sanglier sur voie naturelle et sélectionne les finalistes pour l'épreuve nationale. Leur nombre est décidé chaque année par le CA national. Si le nombre de concours départementaux devait encore augmenter, des finales régionales seraient programmées.

D- EPREUVE DE RAPPROCHEUR

Chaque AFACCC volontaire, avec un minimum de 6 concurrents, organise une épreuve de rapprocheur et sélectionne deux finalistes : 1 en solo (1 chien) et 1 en duo (2 chiens), qui vont directement en finale nationale. Pour les AFACCC qui organisent le concours avec uniquement des solos ou uniquement des duos, 2 concurrents par AFACCC seront qualifiés.

Si le nombre de concours départementaux devait encore augmenter, des finales régionales seraient programmées.

E- SELECTION POUR LES FINALES

Les sélectionnés sont désignés en fonction de leur classement au concours qualificatif de leur AFACCC. Plusieurs AFACCC peuvent se grouper et organiser une sélection pluri-départementale. Chaque AFACCC désigne ses sélectionnés en fonction du classement de ses propres concurrents.

Pour les concurrents adhérant dans des AFACCC différentes, seule sera prise en compte la participation à la première épreuve qualificative organisée dans un des départements, pour une qualification éventuelle à la régionale.

F- DEFRAIEMENT DES JUGES

Pour toutes les épreuves départementales, les frais de restauration et d'hébergement des juges seront pris en charge par l'AFACCC organisatrice. Les frais de déplacement seront, suivant possibilité, pris en charge ou non par l'AFACCC organisatrice.

G- DOCUMENTS A UTILISER :

Les documents utilisés (fiches d'engagement, de notation, de transmission des résultats) seront obligatoirement ceux de la FACCC, édition de l'année en cours.

4. LES FINALES REGIONALES

Quelle que soit la finale, le président du jury est obligatoirement un juge FACCC confirmé ayant suivi la formation de niveau 1^{er} ou 2^{ème} degré. Tous les juges devront avoir satisfait à une formation. La composition du jury relève de la compétence du Président de région.

A- CONCOURS DE MEUTES

Ils ne sont accessibles qu'aux candidats sélectionnés au niveau départemental. Ils sont organisés sous la responsabilité du président de région. Les modalités de participation sont définies par ce dernier en tenant compte des habitudes régionales et du nombre de participants sélectionnés dans les départements.

Sous la responsabilité du président de région et après concertation avec les présidents d'AFACCC, une dose de proportionnelle peut être introduite pour déterminer le nombre de qualifiés par département.

Sur proposition du président de région et avec l'accord des présidents d'AFACCC, une région peut organiser directement une régionale sans passer obligatoirement par des départementales. Le calendrier devra faire figurer, à la même date, dans les concours départementaux, la liste des AFACCC qui participeront à la régionale.

Lorsqu'il y a un jury multiple, la notation sert à identifier les 5/6/7 meilleures prestations. Une nouvelle discussion est nécessaire entre les juges concernés pour harmoniser les jugements et établir le classement définitif.

Chaque meute devra être accompagnée d'un juge du département.

B- EPREUVE DE CONDUITE DE CHIEN A SANGLIER SUR VOIE NATURELLE ET CONCOURS DE RAPPROCHEUR

La sélection régionale n'est prévue que si le nombre des épreuves départementales se multipliait. La commission des épreuves fixerait alors le nombre de sélectionnés par région organisatrice.

C- EPREUVE CHIEN DE PIED

La sélection régionale n'est prévue que si le nombre des épreuves départementales se multipliait. La commission des épreuves fixerait alors le nombre de sélectionnés par région organisatrice.

D- FRAIS DES JUGES ET ASPECT FINANCIER

Chien de Pied : Les frais de restauration des juges et assesseurs sont pris en charge par l'organisateur. Les frais d'hébergement et de déplacement, par les AFACCC participantes.

Autres : Les frais de restauration et d'hébergement des juges sont pris en charge par l'AFACCC organisatrice. Les frais de déplacement seront, suivant possibilité, pris en charge par le département qui envoie les juges.

Pour des raisons extérieures (intempéries par exemple), l'organisateur peut présenter à l'issue du concours un bilan financier en déficit. Sous la responsabilité du président de région et avec l'accord préalable des présidents d'AFACCC, la solidarité régionale peut s'exercer et chaque AFACCC contribuer à combler tout ou partie du déficit. Tout cas exceptionnel est géré par le président de région avec l'accord des présidents des AFACCC.

E- DOCUMENTS A UTILISER :

Les documents utilisés (fiches d'engagement, de notation, de transmission des résultats) seront obligatoirement ceux de la FACCC, édition de l'année en cours.

5. LES FINALES NATIONALES

A- POSTULER A L'ORGANISATION D'UNE FINALE NATIONALE :

Un dossier de candidature aura été préalablement envoyé au président de la commission des épreuves, dans lequel seront développés tous les domaines concernant le cahier des charges (voir modèle sur le site internet de la FACCC).

Ce dossier devra parvenir au Président de la Commission des épreuves avant le 31 mars, afin qu'il puisse être traité dès le CA de printemps de l'année N-1.

B- GENERALITES

Quelle que soit la finale, le président du jury est un juge FACCC ayant suivi la formation 2^{ème} degré. Tous les juges devront avoir satisfait à une formation.

Le CA de la FACCC, sur proposition de la commission des épreuves, nomme le ou les présidents du jury ainsi que 4/5 juges confirmés. Le complément du jury est de la responsabilité du président de région.

La durée de la manifestation est décidée par la commission des épreuves sur proposition de l'organisateur (voir cahier des charges « organisation finale nationale »).

La nature du jury (simple, double, multiple) est décidée par la commission des épreuves sur proposition de l'organisateur.

Quelle que soit la nature du jury, le compte-rendu des prestations se fait obligatoirement par demi-journée ou à la fin de la journée. Les notations, quant à elles, s'effectuent à la fin du concours.

Lorsqu'il y a un double jury, la première prestation est jugée par l'ensemble des 2 jurys qui harmonisent ainsi leur pratique. Les délibérations, les comptes rendus et les notations sont effectués également collégalement par l'ensemble des juges.

Lorsqu'il y a un jury multiple, la notation sert à identifier les 5/6/7 meilleures prestations. Une nouvelle discussion est nécessaire entre les juges concernés pour harmoniser les jugements et établir le classement définitif.

C- CONCOURS DE MEUTES

Ces finales sont accessibles aux sélectionnés des finales régionales.

Le CA de la FACCC, sur proposition de la commission des épreuves, détermine le nombre de qualifiés par région en introduisant une dose de proportionnelle.

A l'issue du classement final, si des concurrents se retrouvent à égalité, quelle que soit leur place, ils ne seront pas départagés.

D- EPREUVES CHIEN DE PIED, CONDUITE DE CHIEN A SANGLIER SUR VOIE NATURELLE OU RAPPROCHEUR

Ces finales sont accessibles aux vainqueurs des épreuves qualificatives départementales tant que des finales régionales ne sont pas nécessaires.

E- MONTANT DES INSCRIPTIONS

Le CA fixe annuellement le montant des inscriptions pour chaque finale. Cette somme peut être réglée par l'AFACCC des concurrents.

F- FRAIS DES JUGES

Chien de pied : les frais de restauration des juges, le jour du concours, sont pris en charge par l'organisateur. Les frais d'hébergement et de déplacement par les AFACCC participantes.

Autres épreuves : les frais de restauration sont pris en charge par l'AFACCC organisatrice. Les frais de déplacement et d'hébergement par la FACCC.

G- DOCUMENTS A UTILISER

Les documents utilisés (fiches d'engagement, de notation, de transmission des résultats) seront obligatoirement ceux de la FACCC, édition de l'année en cours.

Pour toute dérogation à ces règles, l'accord de la Commission des épreuves est obligatoire.

6. CONCURRENTS

Seuls, les adhérents AFACCC à jour de leur cotisation enregistrée au fichier national sont admis à participer aux concours et épreuves organisés par la FACCC.

Pour prétendre se qualifier lors d'une épreuve départementale, le concurrent doit être adhérent de l'AFACCC organisatrice depuis au moins 1 an à la date du concours sauf pour toute première adhésion à la FACCC.

Pour être qualifié à une finale nationale, il faut avoir obligatoirement participé à la sélection départementale puis à la finale régionale, sauf si l'une de ces deux étapes n'a pas eu lieu.

Participation des mineurs : Le concurrent est considéré comme « Junior » jusqu'à 16 ans révolus. Il ne lui sera pas demandé de carte d'adhérent pour participer. Par contre, le ou les chiens qu'il conduira devront appartenir à un adhérent à jour de cotisation. A partir de 16 ans, la carte d'adhérent à jour de cotisation est exigée pour participer à toute épreuve.

Quelle que soit l'épreuve, l'organisateur doit fournir au concurrent un exemplaire du règlement général des épreuves et concours FACCC, du règlement spécifique de l'épreuve, de la fiche de notation et éventuellement de la notice qui l'accompagne.

7. CONTESTATION

Pour les concours et épreuves départementales, bi-départementales et régionales, toute contestation sera adressée par lettre recommandée au président de région qui consultera le cas échéant les présidents départementaux et les Présidents de jury pour statuer, après écoute des parties, dans le respect des règlements. Pour une finale nationale, la même démarche sera effectuée auprès du Président de la Commission des épreuves.

8. SANCTIONS

Toute personne, conducteur, propriétaire, juge, organisateur, qui aura sciemment établi une fausse déclaration, ou enfreint le présent règlement, ou eu une attitude de nature à ternir l'image de la FACCC, sera susceptible de recevoir des sanctions qui seront prononcées par la Commission des Epreuves, réunie en Conseil de Discipline, après avoir entendu le contrevenant.